



**Convention Communale de Mons en Barœul  
Contrat de Ville et des Solidarités Métropolitain  
« Quartiers 2030 »**

## Sommaire

### Table des matières

➤ Introduction sur le cadre contextuel global .....	3
➤ I – Présentation succincte de la commune .....	4
➤ II- Les enjeux et les grandes orientations dans le champ de la cohésion sociale .....	12
➤ III- Les priorités de l’action partenariale à Mons en Barœul .....	15
➤ IV – La gouvernance de la convention communale .....	16
➤ V- L’évaluation de la convention communale .....	20

## ➤ INTRODUCTION SUR LE CADRE CONTEXTUEL GLOBAL

Les contrats de ville, outils de référence de la politique de la ville, sont arrivés à échéance le 31 décembre 2023. Ils sont renouvelés pour la période 2024-2030.

En parallèle, le pacte national des solidarités 2024-2027, qui fait suite à la stratégie nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté, se décline sur les territoires à travers les pactes et contrats locaux des solidarités conclus avec les départements et les métropoles.

Afin de mettre en place un projet de territoire de lutte contre la pauvreté coordonnant l'action s'adressant aux habitants visés par la politique de la ville et au public vulnérable concerné par les thématiques retenues au titre du pacte des solidarités, le comité de pilotage du contrat de ville Métropolitain du 30 mai 2023 a acté le principe de fusion entre le contrat de ville et l'outil contractuel local du pacte des solidarités. Cette fusion aboutit à un document unique qui vise à donner plus de lisibilité et d'impact à l'action de la MEL en matière de lutte contre la pauvreté.

Ce « contrat de ville et des solidarités » métropolitain mobilise de façon prioritaire les crédits de droit commun de l'ensemble des partenaires.

Ce CVS intègre également une nouvelle géographie prioritaire à la suite du décret n° 2023-1314 du 28 décembre 2023 modifiant la liste des quartiers prioritaires. En effet, la géographie de la politique de la ville s'applique désormais à 26 quartiers dans 20 communes de la Métropole européenne de Lille (MEL) avec un nouveau quartier, le quartier du Parc à Haubourdin. Parmi ceux-ci, 9 quartiers sont concernés par le NNPRU.

Le contrat de ville et des solidarités délibéré par la MEL lors du conseil communautaire du 19 avril 2024, est l'aboutissement d'un travail collectif participatif auquel plus de 50 acteurs ont contribué.

Il s'est appuyé sur la force des partenariats historiques, mais aussi de l'expertise d'usage grâce à des ateliers dits « vécus des quartiers », organisés par l'ADULM à l'automne 2022.

Les enjeux qui ont ainsi été définis sont développés dans le document-cadre de la MEL concernant l'ensemble des quartiers prioritaires de la MEL et regroupent les 6 enjeux repris ci-dessous :

- Enjeu n° 1 : lutter contre les inégalités dès l'enfance, notamment par la réussite éducative et scolaire de tous les jeunes ;
- Enjeu n° 2 : amplifier la politique d'accès à l'emploi ;
- Enjeu n° 3 : promouvoir l'accès aux soins et à la prévention ;
- Enjeu n° 4 : œuvrer pour le vivre ensemble (gestion urbaine et sociale de proximité, engagement citoyen, sécurité et prévention de la délinquance, habitat, cadre de vie, espaces publics) ;
- Enjeu n° 5 : construire une transition écologique solidaire (mobilité, précarité énergétique, renaturation de la ville, agriculture urbaine) ;

- Enjeu n° 6 : lutter contre l'isolement et la grande précarité, accès aux droits, transition numérique, lutte contre les discriminations.

Ces enjeux ont vocation à être déclinés par chaque partenaire du contrat en fonction de ses propres priorités et compétences. Ces axes prioritaires forment le socle sur lequel les communes s'appuient pour décliner leurs volets territoriaux spécifiques aux attentes et besoins des habitants de leur quartier prioritaire.

## ➤ I – PRESENTATION SUCCINCTE DE LA COMMUNE

### a/ La ville et la situation socio-économique des habitants

La ville de Mons-en-Barœul, limitrophe des villes de Lille et de Villeneuve d'Ascq est située au cœur de la métropole lilloise et compte 21 564 habitants (INSEE 2020).

Implantée au cœur d'un réseau de communication routier et ferroviaire, la ville de Mons-en-Barœul est également très bien desservie par les transports collectifs (métro, bus...), ce qui la place à seulement trois stations de métro des gares de Lille.

Ces caractéristiques urbaines présentent différentes formes qui témoignent de l'évolution de son histoire au sein de la métropole lilloise ; Mons-en-Barœul se distingue par une histoire relativement ancienne dont les formes urbaines contrastent avec ce qui fut longtemps considéré comme l'une des plus grandes Zup au nord de Paris.

La volonté de réduire les fractures, urbaines et sociales, constatées à l'échelle de la ville a convaincu les élus de relancer, dès le début des années 2000, les dispositifs de la politique de la ville et notamment d'engager un ambitieux programme de rénovation urbaine pour accompagner l'amélioration du cadre et des conditions de vie des habitants du quartier du « Nouveau Mons », ainsi que l'évolution de l'image de la ville. Depuis 2015, ces ambitions locales ont été réaffirmées à travers la candidature de la Ville dans le Nouveau Programme National de Rénovation Urbaine qui doit finir d'accompagner la transformation du quartier et de la ville, tel que cela a été initié 20 ans plus tôt.

Aussi bien que les partenaires se soient mobilisés et que des actions volontaristes aient été mises en place, certains secteurs du quartier du Nouveau Mons demeurent en décrochage par rapport au développement de la ville.

L'étude *Les évolutions sociales dans les quartiers Politique de la Ville de la Métropole Européenne de Lille* publiée en juin 2023 par l'ADULM démontre **un creusement des écarts entre les QPV et les autres quartiers de la Métropole.**

En synthèse, en voici les points saillants qui peuvent constituer un diagnostic de la situation du quartier du Nouveau Mons et qui justifient pleinement **la mobilisation et la nécessaire amplification des outils de la Politique de la Ville dans ce quartier prioritaire.**

## **A. Des indicateurs sociaux qui s'aggravent**

### Un taux de pauvreté qui augmente

En 2019, 46 % des habitants des QPV de la MEL vivent avec un revenu inférieur au seuil de pauvreté. Ce taux est 3,5 fois plus élevé que dans le reste de la métropole lilloise (13,2 % hors QPV, 19,2 % dans l'ensemble de la MEL). Entre 2014 et 2019, dans les QPV de la MEL, comme dans les autres QPV de France métropolitaine, on constate une hausse de la concentration de la pauvreté : le taux de pauvreté passe de 45,1 % à 46 %. Cette hausse intervient dans un contexte de stabilité de la pauvreté à l'extérieur des QPV.

*Dans le quartier du Nouveau Mons, le taux de pauvreté est passé de 39,6 à 40,1% entre 2014 et 2019.*

### Un état de santé qui se dégrade

Les inégalités sociales sont aussi accompagnées d'inégalités de santé marquées dans les QPV. Le taux d'allocataires de l'Allocation adulte handicapé (AAH) parmi la population est deux fois plus élevé dans les QPV qu'en dehors : 3,8 % contre 1,8 %. De plus, le nombre d'allocataires est en forte hausse de 2015 à 2020 (+5,3 % par an, contre +4,7 % en dehors des QPV).

*Sur le territoire du QPV du Nouveau Mons, les allocataires de l'AAH représentent 3,65% de la population total du quartier.*

### Un renforcement de la forte concentration des personnes de nationalité étrangère

En 2019, 19 % de la population des QPV de la MEL est de nationalité étrangère contre 7,5 % dans la MEL. Cette catégorie de la population est la plus ségréguée spatialement dans la MEL. Cette proportion augmente dans la plupart des QPV entre 2010 et 2017 : passant de 14,9 % à 19 % en 5 ans en moyenne. Les étrangers représentent plus de 20 % des habitants dans le Quartier Intercommunal Roubaix - Tourcoing Blanc Seau - Croix Bas Saint-Pierre, à Comtesse de Ségur, dans le Secteur Sud, à Pont de Bois, dans le Secteur Ouest et dans le Secteur Nord. Ils représentent moins de 5 % dans d'autres QPV : Briquetterie, Mouchonnaie.

*Sur le territoire du QPV du Nouveau Mons, la proportion de personnes de nationalité étrangère est passée de 11,8 à 13,9% entre 2010 et 2017.*

### La très forte hausse de la monoparentalité

La part des familles monoparentales est de 32 % dans les QPV contre 18 % dans la MEL. Cette proportion est en très forte hausse : de plus de 10 points dans 24 QPV. Les hausses les plus

fortes concernant le Nouveaux Roubaix, le Pacot Van- dracq et la Briquetterie où le taux de famille monoparentale dépasse les 40 %.

La monoparentalité est une précarité qui s'ajoute aux autres fragilités, des femmes en particulier, diminue la capacité d'accès à l'emploi et augmente les risques de pauvreté.

*Sur le territoire du QPV du Nouveau Mons, la part de familles monoparentales est passée de 16,9% à 33,2% entre 2010 et 2017.*

## **B. Des enjeux importants sur la jeunesse**

### Une ségrégation socio-spatiale renforcée dans les établissements scolaires

La ségrégation socio-spatiale présente dans les QPV est renforcée dans les établissements scolaires par le biais des demandes de dérogation et le recours à l'enseignement privé.

Ainsi, les collèges en QPV ou à proximité directe accueillent en moyenne 64,6 % de collégiens défavorisés socialement contre 30,5 % dans les autres collèges. La part de collégiens de issus de CSP défavorisées dépasse même 80 % dans trois collèges roubaisiens. Cette forte ségrégation sociale a un effet négatif sur la réussite scolaire des élèves.

Entre les rentrées 2016 et 2021, la part des collégiens issus de CSP défavorisées a diminué dans 11 collèges en QPV, en particulier dans 3 collèges publics lillois (Miriam Makeba, Nina Simone et Boris Vian) et dans le collège Anne Frank à Roubaix. Mais dans le même temps, cette ségrégation sociale s'est accentuée dans six collèges, en particulier dans 2 collèges de Watrelos (Emile Zola et Gustave Nadaud) et dans le collège Descartes à Mons-en-Barœul.

### De nombreux jeunes non insérés

28,1 % des jeunes de 16 à 25 ans vivant dans les QPV ne sont ni scolarisés ni en emploi en 2017. Ces jeunes sont menacés par la pauvreté et l'isolement relationnel. Ce taux dépasse 35% dans quatre QPV: Secteur Nord à Lille, Nouveau Roubaix, Epidème Villas Couteaux à Watrelos et Tourcoing, et Secteur Ouest à Lille.

*Sur le territoire du QPV du Nouveau Mons, la part des 16-25 ans non scolarisés sans emploi était de 31,3% en 2017.*

### Un taux d'emploi très bas dans les QPV

Seuls 41,9 % des personnes âgées de 15-64 ans vivant en QPV ont un emploi en 2017. Et à l'échelle nationale, les QPV de la MEL se distinguent par rapport aux QPV des autres grandes agglomérations par une part plus importante des habitants se déclarant au chômage : 33,8 %. De plus, les personnes en demande d'emploi ont un profil spécifique : elles sont peu diplômées et 40 % sont bénéficiaires du RSA (contre 24 % hors QPV).

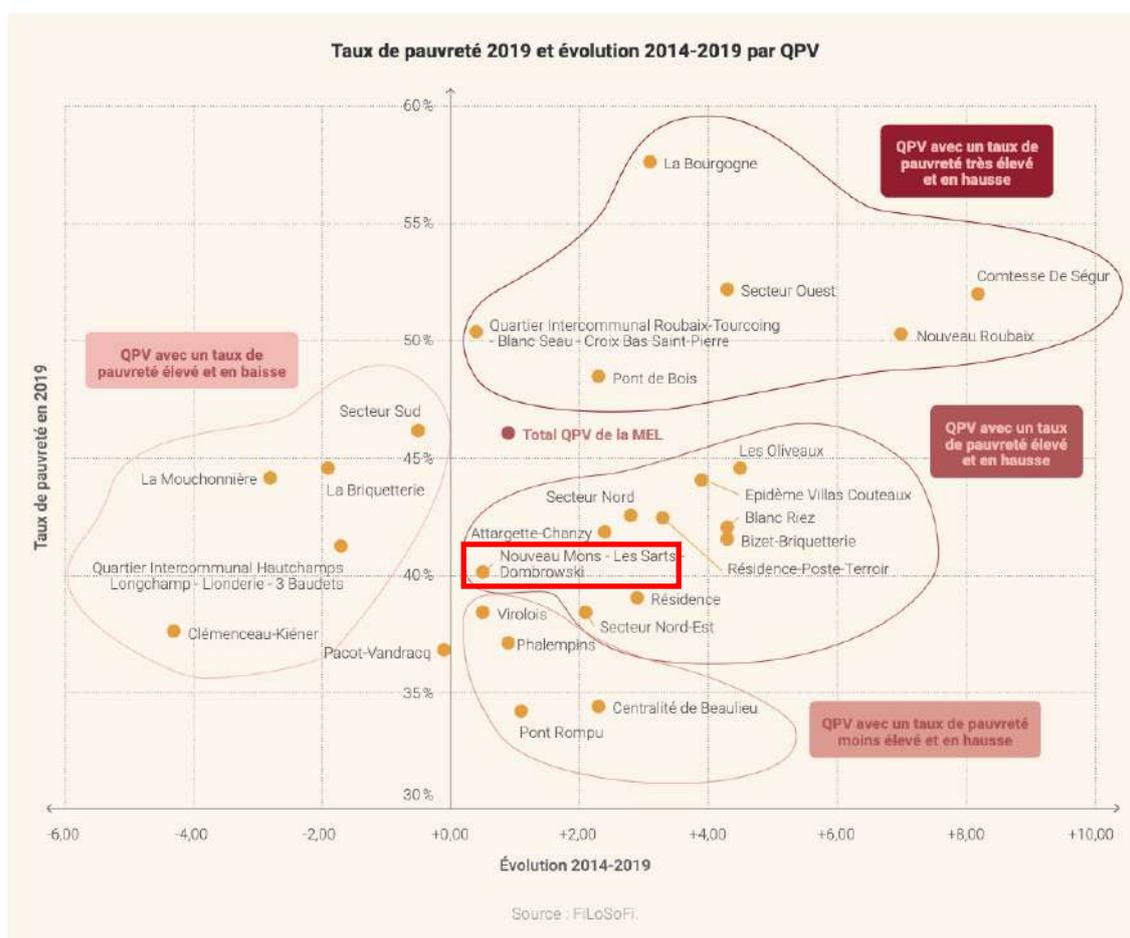
## Une évolution positive dans les QPV : la baisse de la demande d'emploi

Il faut noter que le nombre de demandeurs d'emploi diminue dans les QPV entre la fin 2017 et fin 2022, passant de 37 600 au 4ème trimestre 2017 à 30 600 au 4ème trimestre 2022, soit -18 % au total sur la période contre -14 % en dehors des QPV, soit une évolution un peu plus favorable dans les QPV.

Plusieurs éléments peuvent expliquer cette évolution :

- l'impact des mesures ciblées dans les QPV (emplois francs, dispositifs régionaux...);
- mais aussi le découragement de certaines personnes sans emploi qui peuvent décider de ne pas renouveler leur inscription à Pôle Emploi.

### C. Certains quartiers qui présentent des signes d'amélioration, avec des difficultés persistantes



Les indicateurs sociaux présentent des signes d'amélioration dans certains secteurs de quatre QPV ayant bénéficié du Programme de rénovation urbaine, même si le niveau de difficulté sociale reste élevé dans ces quartiers :

- dans le Secteur Sud de Lille (secteur Arras Europe) ;
- dans le Quartier Intercommunal Hauts Champs – Longchamp - Lionderie – Trois Baudets à Hem (dans le secteur des Trois Fermes) ;
- dans une partie du Nouveau Mons à Mons-en-Barœul ;
- au Pacot-Vandracq à Lambersart.

*Le quartier du Nouveau Mons présente une situation contrastée.*

*Il figure parmi les quartiers en difficulté où certains indicateurs montrent une aggravation des problématiques.*

*Néanmoins, il montre des évolutions positives liées à sa localisation centrale dans la métropole, et à la dynamique de rénovation urbaine enclenchée avec le premier Programme de Rénovation Urbaine*

Le tableau de synthèse de l'ensemble des données mobilisées est repris ci dessous.

#### INDICATEURS STATISTIQUES SUR LES 26 QUARTIERS DE LA POLITIQUE

Nom du QPV	Commune(s)	Population			Part des 0-14 ans (en %)			Part des 15-24 ans (en %)			Part des étrangers (en %)		
		2018	2013	évolution (en %)	2017	2010	évolution (en pts)	2017	2010	évolution (en pts)	2017	2010	évolution (en pts)
Attargette - Chanzy	Armentières	1 713	1 786	-4,1%	24,7	23,5	+1,2	12,6	16,6	-4,0	10	10	+0,0
Bizet - Briquetterie	Armentières	1 166	1 244	-6,3%	29,7	33,3	-3,6	17,4	15,6	+1,8	4,8	2,5	+2,3
Quartier Intercommunal Hautchamps Longchamp - Lionderie - 3 Baudets	Hem, Lys-lez-Lannoy, Roubaix	8 229	8 042	+2,3%	24,3	24	+0,3	16,6	15,7	+0,9	11,9	10,6	+1,3
Pacot - Vandracq	Lambersart	1 299	1 166	+11,4%	24,8	25,9	-1,1	15,1	14,3	+0,8	10,4	8,5	+1,9
Secteur Ouest	Lille	1 733	1 778	-2,5%	28,4	24,5	+3,9	12,9	19,3	-6,4	20,8	16,6	+4,2
Secteur Sud	Faches-Thumesnil, Lezennes, Lille, Loos	47 011	47 687	-1,4%	21,1	22,1	-1,0	21,2	21,6	-0,4	21,7	17	+4,7
Secteur Nord Est	Lille	12 828	12 711	+0,9%	22,2	21	+1,2	19,3	19,3	+0,0	19,4	14,3	+5,1
Secteur Nord	Lille	1 421	1 443	-1,5%	23,6	23,2	+0,4	11,5	10,6	+0,9	20,6	15,3	+5,3
Les Oliveaux	Loos	3 186	3 445	-7,5%	24,3	24,8	-0,5	13,5	17,4	-3,9	9,9	9,9	+0,0
Clémenceau-Kiener	Loos	1 175	1 328	-11,5%	22,2	30,1	-7,9	23,9	12	+11,9	0	0	+0,0
La Briquetterie	Marcq-en-Barœul	1 282	1 350	-5,0%	23,6	20,4	+3,2	14,3	16,1	-1,8	18	9,9	+8,1
<b>Nouveau Mons - Les Sarts- Dombrowski</b>	<b>Villeneuve-d'Ascq, Lille, Mons-en-Barœul</b>	<b>9 519</b>	<b>10 603</b>	<b>-10,2%</b>	<b>23,7</b>	<b>26,8</b>	<b>-3,1</b>	<b>15,2</b>	<b>15,2</b>	<b>+0,0</b>	<b>13,7</b>	<b>11,8</b>	<b>+1,9</b>
Comtesse De Ségur	Ronchin	1 719	1 861	-7,6%	29,3	29,2	+0,1	14,8	11,9	+2,9	21,9	7,7	+14,2
Quartier Intercommunal Roubaix-Tourcoing - Blanc Seau - Croix Bas Saint Pierre	Croix, Roubaix, Tourcoing, Wattrelos	71 013	69 303	+2,5%	28,3	28,5	-0,2	16,4	16,4	+0,0	23,1	17,6	+5,5
Nouveau Roubaix	Roubaix	2 256	2 132	+5,8%	26,8	21,8	+5,0	12,2	14	-1,8	15,6	8,5	+7,1
La Mouchonnière	Seclin	1 407	1 608	-12,5%	26,3	25,8	+0,5	13,6	17,7	-4,1	nr	5	nr
Phalempins	Tourcoing	4 143	4 037	+2,6%	29,4	29,6	-0,2	16,2	16,6	-0,4	9,5	9,6	-0,1
Virolois	Tourcoing	4 523	4 204	+7,6%	29,1	26,9	+2,2	14,2	15,1	-0,9	12,7	13,5	-0,8
La Bourgogne	Tourcoing	6 684	6 836	-2,2%	27,2	27,4	-0,2	14,4	15,3	-0,9	17,6	16,7	+0,9
Pont Rompu	Tourcoing	1 480	1 435	+3,1%	25,3	18,3	+7,0	12,3	17,1	-4,8	13,4	15,8	-2,4
Pont de Bois	Villeneuve-d'Ascq	5 731	5 218	+9,8%	28,4	28,6	-0,2	13,7	15,2	-1,5	20,9	14,7	+6,2
Résidence-Poste-Terroir	Villeneuve-d'Ascq	2 861	2 983	-4,1%	27,6	26,7	+0,9	13,5	15,2	-1,7	14,2	15	-0,8
Résidence	Villeneuve-d'Ascq	2 376	2 483	-4,3%	23,7	25,7	-2,0	13,5	13,7	-0,2	12,3	11,5	+0,8
Bianc Riez	Wattignies	3 976	4 385	-9,3%	24,4	22,1	+2,3	13,6	15,1	-1,5	12,9	7,4	+5,5
Epidéme Villas Couteaux	Tourcoing, Wattrelos	5 404	5 249	+3,0%	24,3	23	+1,3	12,9	17,1	-4,2	14,8	10,7	+4,1
Centralité De Beaulieu	Wattrelos	3 247	3 310	-1,9%	25,6	23,5	+2,1	14,7	13,4	+1,3	6,8	6,1	+0,7
MEL		1 174 273	1 159 071	+1,3%	19,9	20,3	-0,4	16,0	16,5	-0,5	7,4	6,0	+1,4
Ensemble des QPV de la MEL		207 382	207 627	-0,1%	25,4	nr	nr	17,0	nr	nr	19,1	14,9	+4,2

Source : sig.ville.gouv.fr, site internet qui présente différents indicateurs statistiques sélectionnés dans le cadre du suivi des contrats de ville 2015-2021, par un groupe de travail national piloté par l'Agence nationale de la cohésion des territoires (ANCT). Les indicateurs sont issus de données de l'Insee, du Service des données et études statistiques (SDES), de la Caisse nationale des allocations familiales, de Pôle emploi et de la Direction de l'Animation de la Recherche, des Études et des Statistiques (Dares) du ministère du Travail.

Part des familles monoparentales (en %)			Taux d'emploi	Taux de chômage <sup>14</sup> (en %)	Part des 16-25 ans non scolarisés sans emploi (en %)	Allocataires du RSA (au 31/12)			Allocataires de l'AAH <sup>15</sup> (au 31/12)			Taux de pauvreté <sup>16</sup> (en %)			Les logements sociaux en 2018	
2017	2010	évolution (en pts)	2017	2017	2017	2020	2015	évolution (en %)	2020	2015	évolution (en %)	2019	2014	évolution (en pts)	Nb	Part des RP <sup>17</sup>
31,8	16,3	+15,5	49,2	26,8	33,1	144	152	-5,3%	83	69	+20,3%	41,8	39,4	+2,4	447	55,8
23	18,8	+4,2	40,1	31,3	28,5	72	62	+16,1%	43	15	+186,7%	41,5	37,2	+4,3	241	59,6
37,8	18,1	+19,7	42,1	36,1	31,1	778	886	-12,2%	308	249	+23,7%	41,2	42,9	-1,7	2 677	83,8
43,5	16	+27,5	50,3	30	31,7	83	107	-22,4%	53	34	+55,9%	36,8	36,9	-0,1	573	90,6
32,2	24,5	+7,7	42,1	36,4	35,7	212	200	+6,0%	65	50	+30,0%	52,1	47,8	+4,3	705	90,4
30,4	12,3	+18,1	41,6	33,7	19,1	4 493	5 376	-16,4%	1 651	1 384	+19,3%	46,1	46,6	-0,5	12 591	54,7
32,2	13,5	+18,7	48,3	28,4	17,3	1 094	1 318	-17,0%	395	358	+10,3%	38,4	36,3	+2,1	2 503	39,4
38,8	16,6	+22,2	47,3	31,5	40,1	151	150	+0,7%	59	43	+37,2%	42,5	39,7	+2,8	677	95,0
34,2	19,9	+14,3	46,2	29,7	32	260	255	+2,0%	141	104	+35,6%	44,5	40	+4,5	1 176	76,0
26,3	11,7	+14,6	54,4	24	26,9	99	92	+7,6%	27	19	+42,1%	37,6	41,9	-4,3	257	49,8
48,7	21,7	+27,0	42,4	34,8	0	139	152	-8,6%	45	41	+9,8%	44,5	46,4	-1,9	544	95,0
33,2	16,9	+16,3	45,6	31,9	31,3	697	810	-14,0%	348	249	+39,8%	40,1	39,6	+0,5	3 169	77,8
42,3	20,4	+21,9	45,7	33,8	28,8	nr	100	nr	nr	29	nr	51,9	43,7	+8,2	nr	nr
30,2	16,8	+13,4	37,4	36,1	34,9	8 365	8 918	-6,2%	2 906	2 177	+33,5%	50,3	49,9	+0,4	11 604	42,2
44,6	16,8	+27,8	35,7	32,3	38,9	265	272	-2,6%	97	66	+47,0%	50,2	43,2	+7,0	917	95,0
43,7	22,2	+21,5	43,2	38,1	31,2	177	178	-0,6%	51	35	+45,7%	44,1	46,9	-2,8	607	90,4
29,2	16,3	+12,9	49	25,5	25,4	326	318	+2,5%	137	88	+55,7%	37,1	36,2	+0,9	257	17,7
30,3	13,5	+16,8	50	28,8	29,6	389	427	-8,9%	168	136	+23,5%	38,4	37,9	+0,5	600	33,6
33	21,5	+11,5	36,4	42,9	34,6	834	935	-10,8%	301	220	+36,8%	57,5	54,4	+3,1	2 429	91,8
26,4	15,2	+11,2	41,5	36,7	45,2	114	111	+2,7%	58	51	+13,7%	34,2	33,1	+1,1	246	53,1
36,5	20,3	+16,2	42,8	38,7	29,9	573	537	+6,7%	250	165	+51,5%	48,4	46,1	+2,3	2 426	95,0
35	18,5	+16,5	47,4	28,9	27,8	233	231	+0,9%	107	82	+30,5%	42,4	39,1	+3,3	959	84,0
34,6	14	+20,6	50,3	27,7	21,9	184	195	-5,6%	63	66	-4,5%	39	36,1	+2,9	863	85,4
32,8	14,7	+18,1	50,2	28,8	34,6	329	289	+13,8%	144	88	+63,6%	42	37,7	+4,3	1 419	74,8
34,1	17,4	+16,7	42,3	38,2	37,8	510	527	-3,2%	243	180	+35,0%	44	40,1	+3,9	1 618	70,1
38,2	17,4	+20,8	49,4	28,8	30,9	241	255	-5,5%	113	74	+52,7%	34,4	32,1	+2,3	1 366	95,0
18,8	17,0	+1,7	59,0	16,7	14,9	52 292	71 000	-26,3%	25 465	20 566	+23,8%	19,2	18,9	+0,3	133 940	24,8
32,2	nr	nr	41,9	33,8	28,1	20 762	22 853	-9,1%	7 856	6 072	+29,4%	46,0	45,1	+0,9	nr	nr

<sup>13</sup> Taux d'emploi : part des personnes âgées de 15 à 64 ans en emploi.

<sup>14</sup> Taux de chômage au sens du recensement : personnes se déclarant au chômage lors du recensement de la population, rapportées au nombre d'actifs.

<sup>15</sup> Allocataires de l'allocation adultes handicapé.

<sup>16</sup> Taux de pauvreté : part de la population vivant dans un ménage dont le revenu disponible est inférieur à 60 % du revenu médian national.

<sup>17</sup> Part des logements sociaux parmi les résidences principales (Source : RPLS).

## b/ La géographie prioritaire

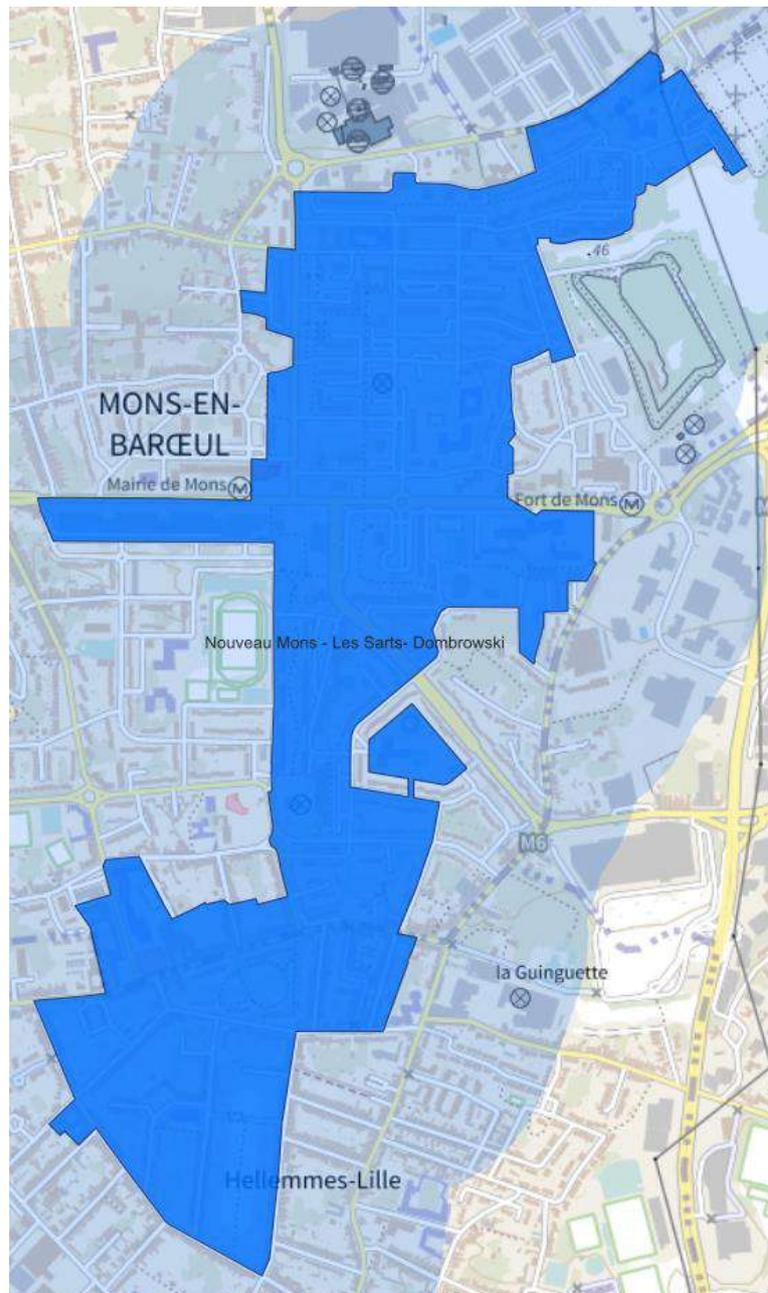
Le Nouveau Mons représente la majorité du territoire du Quartier Politique de la Ville intercommunal « Nouveau Mons – les Sarts – Dombrowski », inscrit depuis 2015 dans la Politique de la Ville.

Ce quartier couvre 83 hectares, sur trois communes (Mons en Barœul, Lille et une frange de Villeneuve d’Ascq).

A Mons en Barœul, il couvre le secteur Bourgogne – Béarn, le cœur de l’ancienne ZUP du Nouveau Mons (Lamartine, Provinces, Coty-Papin, Collège Rabelais), la résidence de l’Europe, les abords du mail Carrel et de la place Vauban, et les équipements publics autour de la maison de quartier Concorde.

Sur le territoire monsois, ce QPV concentre une majorité de logements collectifs.

Enfin, il est à noter la très forte présence de logements locatifs sociaux sur ce QPV. **A l’échelle du QPV intercommunal, 78,2 % des logements sont des logements locatifs sociaux** (à comparer avec une moyenne communale d’environ 32% et une moyenne MEL d’environ 25%).



## ➤ II- LES ENJEUX ET LES GRANDES ORIENTATIONS DANS LE CHAMP DE LA COHESION SOCIALE

### a/ Les spécificités de la commune

Conformément aux autres QPV, les constats, à l'échelle du quartier du Nouveau Mons, demeurent préoccupants :

- Un creusement des disparités sociales, économiques et urbaines est constaté à l'échelle du territoire métropolitain, ce qui s'est traduit par une extension des quartiers prioritaires entre 2015 et 2023 ;
- Un manque de mobilisation du droit commun sur les quartiers prioritaires et une forme de saupoudrage des actions du contrat de ville produisant des effets souvent trop ponctuels ;
- Malgré certaines améliorations notables, comme l'évolution favorable de la situation de l'emploi et la contribution positive du dédoublement des classes dans les établissements scolaires primaires du REP+, nous observons un renforcement des difficultés vécues par les habitants des quartiers prioritaires (avec des nuances entre quartiers, cf. étude ADULM) :
  - Le niveau élevé du nombre de familles monoparentales :
    - + 1,1 par rapport à la MEL et en baisse de 4,4 points par rapport aux observations locales datées de 2015.
  - Les difficultés persistantes en termes de mixité scolaire :
    - Au niveau du collège, le pourcentage de catégories socio-professionnelles de « favorisées » à « très favorisées », parmi les parents d'élèves, n'est que de 12 % et 73,7 % des élèves du collège résident en QPV.
  - L'accès à l'emploi :
    - La part de ceux qui bénéficient du RSA augmente tout comme la part des emplois précaires, il semble donc « mécanique » que la part des prestations augmente dans le revenu disponible des ménages.
  - La santé :
    - La population couverte par la C2S augmente (+16%) et parmi elle, 45% de jeunes de moins de 18 ans sont concernés (depuis le 1<sup>er</sup> novembre 2019, la C2S s'est substituée à la CMU-C et à l'ACS) contre 15% à l'échelle de la France métropolitaine. Cette couverture permet de réduire les freins financiers à l'accès aux soins dans un contexte où l'accès à l'offre médicale place le QPV de Mons dans les 10 premiers du département (7/10).
  - Les conséquences de la délinquance, notamment sur le manque de propreté et l'absence du respect du cadre de vie qui sont régulièrement le fait de comportements délictueux et incivils suite à l'occupation de l'espace public.

## **b/ les grands enjeux et orientations thématiques en déclinaison locale du Contrat de Ville et des Solidarités métropolitain**

La MEL a décliné 6 priorités thématiques à partir desquelles les villes ont été invitées à hiérarchiser leurs priorités.

La Ville de Mons en Barœul partage entièrement le bien fondé des 6 priorités thématiques définies :

- Le vivre ensemble (gestion urbaine et sociale de proximité, engagement citoyen, sécurité et prévention de la délinquance, habitat, cadre de vie, espaces publics)
- La lutte contre les inégalités dès l'enfance, notamment par la réussite éducative et scolaire de tous les jeunes
- La construction d'une transition écologique solidaire (mobilité, précarité énergétique, renaturation de la ville, agriculture urbaine)
- La promotion de l'accès aux soins et à la prévention
- La lutte contre l'isolement et la grande précarité, accès aux droits, transition numérique, lutte contre les discriminations
- L'amplification de la politique d'accès à l'emploi

La Ville de Mons en Barœul partage ces enjeux et souhaite faire du **vivre ensemble à l'échelle métropolitaine** la focale de son approche du Contrat de Ville et des Solidarités.

Chacun des signataires du contrat de Ville doit ainsi pouvoir **maximiser ses interventions et politiques de droit commun dans les quartiers Politique de la Ville qui concentrent les populations qui en ont le plus besoin**. Ceci au service d'un seul objet : **le vivre-ensemble et la lutte contre les phénomènes de ségrégations socio-spatiales et leurs corollaires en termes de repli sur soi** (social, économique, communautaire), qui sont sur le territoire métropolitain parmi les plus marqués de ceux qui sont observés au niveau national.

Aussi, il apparaît prioritaire pour la Ville que les politiques relevant de l'échelle métropolitaine jouent un rôle d'équilibrage à l'échelle territoriale et notamment en termes de :

- Rénovation urbaine
- Habitat et peuplement
- Gestion des déchets
- Mobilité et transport
- Aménagements des espaces publics

Pour comprendre, et contribuer à son niveau, au nouveau cadre du contrat de ville et solidarités 2024-2030, la Ville de Mons-en-Barœul a participé à plusieurs séances d'échanges et de travail animées par la MEL :

- Organisation d'ateliers citoyens avec l'ADULM entre février et avril 2023 permettant de définir les contenus thématiques des différents enjeux de la Politique de la Ville ;

- Organisation d'ateliers de travail avec les services de la Ville pour partager les actions mises en œuvre dans le quartier du Nouveau Mons et inventorier l'état des moyens mobilisés :
  - o Emploi, le 8 juin 2023
  - o Transition écologique et Vivre ensemble, les 9 et 13 juin 2023
  - o Education, le 20 juin 2023
  - o Santé, le 23 juin 2023
  - o L'accès aux droits, le 6 février 2024
- Organisation de groupes de travail avec les élus les 22 mars et 17 mai 2024 dans le but de partager les ambitions politiques en faveur de l'évolution du quartier à l'échéance 2030,
- Participations aux Comités de pilotage partenariaux autour de l'Etat (dans toutes ses composantes), de la Métropole Européenne de Lille, et des communes concernées par la Politique de la Ville.

Au cours de ces instances, il a été démontré que les actions du Contrat de Ville ont eu des effets limités et qu'il convenait de prendre conscience de la nécessaire mobilisation des outils de la politique de la ville en résonance avec les stratégies de rénovation urbaine et de peuplement. Ces stratégies sont indispensables et ont trop tendance aujourd'hui à n'être travaillées qu'à l'échelle des quartiers et des villes inscrites en NPNRU.

D'autre part, l'énergie partenariale a pu être mise davantage sur les appels à projet plutôt que sur le suivi et renforcement des politiques de droit commun sur les territoires relevant de la Politique de la Ville.

### **c/ une mobilisation de la politique de la Ville majoritairement via le droit commun et de manière complémentaire via les appels à projets Politique de la Ville**

La déclinaison de l'enjeu métropolitain d'équilibre socio-économique du territoire ne peut avoir d'effets durables que sous couvert d'une mobilisation forte des partenaires à trois niveaux :

- A l'échelle de chacun des quartiers prioritaires dans une logique de renforcement des moyens ;
- A l'échelle de chacune des villes dans une logique de désenclavement et d'harmonisation ainsi que d'accompagnement social des publics les plus fragiles ;
- A l'échelle de la MEL dans une logique d'équilibre du peuplement et de l'offre de services à l'échelle des bassins de vie.

De ce fait, **les actions à inscrire dans le contrat de ville doivent reprendre principalement des actions de renforcement du droit commun**, qui doivent couvrir l'ensemble des champs d'intervention des partenaires : sécurité, éducation, emploi, insertion, développement économique et commerce, santé, accès aux droits, lutte contre la précarité (énergétique, économique et sociale), cadre de vie.

**De manière complémentaire, des actions mobilisant des crédits spécifiques**, nécessairement prioritaires, pour des actions **ne relevant pas du droit commun**, et pouvant constituer des **expérimentations** voire des **tests** dans les champs de la politique de la ville.

**Ainsi, à travers le Contrat de Ville et des Solidarités, chacun des acteurs doit pouvoir mobiliser ses moyens, maximiser ses interventions dans les Quartiers de la Politique de la Ville, et agir pour le rééquilibrage socio-économique de la Métropole.**

### ➤ **III- LES PRIORITES DE L'ACTION PARTENARIALE A MONS EN BAROEUL**

#### **a/ une attention particulière envers des publics sensibles :**

A l'échelle de Mons en Barœul, et au regard du diagnostic, la Ville souhaite prioriser les actions s'adressant aux **publics prioritaires suivants** :

- Les **familles monoparentales** ;
- Les **enfants et adolescents** ;
- Les **personnes en situation de précarité** (physique, mentale, sociale).
- Les **demandeurs d'emploi** ;

#### **b/ les ambitions locales**

La Ville souhaite mobiliser prioritairement les moyens pour :

- **Améliorer la situation de l'habitat** sur le territoire métropolitain et veiller à un **meilleur équilibre du peuplement** (respect des ambitions du PLH, qualité des logements, performance énergétique, mixité sociale).
- Améliorer **l'appropriation positive des espaces publics** (propreté, gestion urbaine et sociale de proximité, végétalisation, événements culturels et sportifs).
- **Diminuer l'entrée des adolescents dans les réseaux de délinquance**, réduire l'emprise des réseaux de trafic de stupéfiants, et améliorer le **traitement des désordres de la vie quotidienne** (propreté, rodéos urbains).
- Mieux repérer **les élèves en difficulté** et les accompagner dans leur **réussite scolaire**, corolaire à leur réussite professionnelle et améliorer l'orientation notamment en fin de collège pour favoriser l'ambition et la réussite éducative.
- Soutenir les dispositifs œuvrant à une **plus grande mixité scolaire** (classes dédoublées, sections sport étude, méthodes pédagogiques, aide à l'orientation scolaire en sortie de collège, actions culturelles et de promotion des activités sportives).
- **Soutenir la parentalité** : apporter les ressources nécessaires aux parents pour qu'ils accompagnent leurs enfants dans les différents âges de la vie et contribuent à leur épanouissement.

- **Intensifier l'accompagnement des demandeurs d'emploi les plus vulnérables**, et promouvoir la **création d'activités économiques** dans les territoires prioritaires (notamment en matière de services, d'activités économiques de proximité, et de commerce).
- Lutter contre l'**isolement** et la **grande précarité**, et les **discriminations**, et promouvoir l'**accès aux droits** et la **transition numérique**.
- **Soutenir les actions de santé** et agir sur les problématiques de santé mentale et d'obésité.
- **Lutter contre la précarité énergétique**, en relais des démarches de rénovation thermique du parc social et du parc privé.
- Favoriser le **désenclavement des quartiers** et l'accès à la mobilité.

Le tableau, annexé à cette présente convention, informe pour chacune de ces priorités locales sur les **actions de droit commun renforcé par la Ville** dans son champ de compétences (*actions en cours, pistes d'actions à confirmer - constituant un inventaire au second trimestre 2024*).

Il mentionne, sans les définir, les **actions de droit commun portées par les autres partenaires du Contrat de Ville et des Solidarités** qui devront être renforcées, évaluées et réajustées dans le cadre des instances de gouvernance,

Enfin, il définit un cadre pour les **actions complémentaires**, ne relevant pas du droit commun, qui pourront faire l'objet d'une expérimentation dans le cadre du Contrat de Ville et des Solidarités, par le levier de l'appel à projet.

#### ➤ **IV – LA GOUVERNANCE DE LA CONVENTION COMMUNALE**

##### **a/objectif de la gouvernance**

La définition de modes de gouvernance, leur mise en œuvre et leur animation constituent un enjeu majeur pour réussir à partager nos attentes et engagements avec les partenaires du contrat de ville et ainsi tenter d'infléchir la situation et les conditions de vie des habitants.

La ville souhaite mettre en place des **instances de gouvernance** adaptées à ces deux enjeux :

- Évaluer les besoins en droit commun et suivre les renforcements nécessaires de ce droit commun
- Piloter l'appel à projet du contrat de ville permettant d'identifier les expérimentations utiles, proposées par les acteurs du quartier.

La mise en place et le suivi de ces étapes de concertation nécessitent que des interlocuteurs privilégiés soient mobilisés au sein de chacune des institutions signataires avec l'appui de la mission interministérielle mise en œuvre par la Préfecture.

Deux objectifs essentiels pour la gouvernance :

- **Constituer une vigie du droit commun** : repérer les manques et chercher à y remédier, chacun dans son domaine d'intervention ;
- Piloter l'appel à projet du contrat de ville permettant d'identifier les **expérimentations utiles, hors droit commun, proposées par les acteurs du quartier**. Sur ce point, la définition d'un **thème annuel pivot** pourrait permettre de prioriser des interventions, de concentrer les moyens sur un objectif central partagé, et ainsi d'éviter les risques de saupoudrage.

Les critères de cet appel à projet mené à l'échelle locale peuvent être déclinés de la manière suivante :

- pour des actions relevant du champ de compétence municipal,
- pour des actions ne relevant pas du droit commun de la Ville ou des signataires du CVS,
- permettant des expérimentations ou des tests,
- portés préférentiellement par les acteurs du quartier,
- pour des durées inférieures à trois ans,
- répondant à un thème central, qui pourra être défini annuellement par les membres du comité de pilotage partenarial.

## b/ Les instances de gouvernance

La politique de la ville doit être avant tout une **politique de remobilisation et de concentration des politiques de droit commun**. Pour cela, il est essentiel de développer une meilleure coordination locale des différentes politiques publiques menées par les partenaires institutionnels. Le rôle de chef de file de la Politique de la Ville, dévolu à la MEL, est indispensable pour agir en tant que pivot entre la ville et les différentes instances supra communales, avec l'appui des services déconcentrés réunis autour de la Préfète Déléguée à l'Égalité des Chances qui se sont engagés à faire des points réguliers sur l'avancement des déclinaisons des politiques de droit commun dans les QPV.

**Ce faisant, la ville s'engage à mobiliser ses services pour évaluer les dysfonctionnements en matière d'accès à l'égalité républicaine auxquels les habitants du quartier du Nouveau Mons pourraient être confrontés et ainsi tenir un rôle de « vigie du droit commun ».**

- *Les instances politiques et stratégiques*

Les instances politiques et stratégiques relatives à la Politique de la Ville à l'échelle communale sont gérées en transversalité via la mobilisation de l'ensemble des élus et techniciens, selon les thématiques spécifiques.

Le lien entre la gouvernance communale et métropolitaine est assuré tant au niveau politique (délégation Politique de la Ville) que technique (direction Rénovation Urbaine de la Politique de la Ville).

- *Les instances techniques et opérationnelles*

En dehors de l'organisation des comités de pilotage, des rencontres techniques avec les partenaires associatifs et institutionnels seront organisés tout au long de l'année pour partager le cadre des ambitions dont la mise en œuvre dépend principalement du renforcement du droit commun.

L'ensemble des acteurs concourant à la réussite des ambitions seront sollicités, en fonction des besoins, les rencontres techniques pourront être thématiques et servir d'appui à la préparation des programmations annuelles.

En termes de fonctionnement, le besoin de renforcement du droit commun dans les territoires de la Politique de la Ville pourrait s'appuyer sur deux approches, co-pilotées avec la MEL :

- Une approche thématique axée sur l'étude d'une même problématique impactant plusieurs territoires ;
- Une approche géographique / territoriale axée sur la recherche de davantage de coopération intercommunale entre territoires limitrophes.

Schéma de gouvernance locale, technique et politique



Ce schéma de gouvernance fait apparaître à la fois les instances techniques et politiques.

## c/ L'ingénierie au service de la convention communale

La ville de Mons-en-Barœul mobilise, au sein de différentes directions, **plusieurs techniciens à temps plein** sur :

- La coordination du NPNRU et de la politique de la ville ;
- Le Contrat de Ville et de la Gestion Urbaine et Sociale de Proximité ;
- Le Programme de Réussite Educative ;
- La Stratégie Territoriale de Prévention de la Délinquance ;
- La Vie associative et de la Démocratie participative (incluant la gestion d'outils comme le PIC et le FTU).
- La Cité Educative : A venir, une personne sera recrutée fin 2024 pour piloter la mise en œuvre opérationnelle de ce dispositif.

### ➤ **V- L'ÉVALUATION DE LA CONVENTION COMMUNALE**

L'évaluation vise la mesure de l'efficacité des actions mises en œuvre et de leur impact sur les dynamiques locales. Elle devra d'une part, nous aider à identifier les réussites tout comme les axes de progrès et d'autre part, alimenter les décisions stratégiques globales que devront prendre les comités de pilotage.

L'évaluation, telle que la ville l'entend, doit donc s'appuyer sur un diagnostic partagé avec les partenaires mobilisés et mettre en exergue les mesures de droit commun à mobiliser en priorité. L'évaluation devra davantage chercher à mesurer les résultats des actions ou des dispositifs mis en œuvre et ne pas se cantonner à n'en mesurer que le niveau des moyens mobilisés. Au-delà des données statistiques produites et mises à disposition par l'ADULM, la qualité de l'observation et la veille sociale nous aideront à analyser collectivement les évolutions à entreprendre.

Dans tous les cas, l'organisation des services municipaux dans le fonctionnement de la convention communale du contrat de ville permettra d'identifier les fragilités existantes ou récurrentes et de projeter nos besoins locaux en matière de renforcement du droit commun et sollicitation des crédits spécifiques. Ce travail transversal avec les services devrait permettre d'orienter les actions ou les types de dispositif à mobiliser.

**Des indicateurs précis** seront déployés à mesure que la ville alimentera sa feuille de route annuelle, afin d'observer et de vérifier si les réponses aux ambitions à poursuivre aident véritablement de **renforcer l'application du Droit commun avec l'appui des crédits spécifiques** sur les territoires monsois et métropolitains.

**Annexe** : Ce tableau a vocation à être mis à jour régulièrement

Ambitions	Les actions de renforcement du droit commun déjà mises en œuvre par la Ville de Mons en Barœul ou qui pourraient être développées par la Ville	Les sollicitations du droit commun des autres partenaires du contrat de ville	Les actions complémentaires pouvant faire l'objet d'un soutien du contrat de ville
Améliorer la situation de l'habitat et veiller à un meilleur équilibre du peuplement sur le territoire métropolitain	Ambition ne relevant pas principalement du champ de compétences municipal	A construire ensemble dans le cadre du comité de pilotage métropolitain du CVS, en intégrant les remontées du terrain (vigie du droit commun)	Ambition ne rentrant pas dans le champ d'application d'un appel à projet
Améliorer l'appropriation positive des espaces publics	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Assurer un rôle de médiation avec les habitants, autour des composteurs collectifs mis en œuvre par la MEL</li> <li>- Poursuivre les temps d'occupation positive de l'espace public (par exemple : les rues aux enfants, les expositions de photos dans l'espace public, la Bibliothèque tout terrain, la guitoune, les lectures en pied d'immeubles, ...)</li> <li>- Accompagner les dispositifs de gestion transitoire en cours et à venir sur Coty, Languedoc et Bourgogne</li> <li>- Mobiliser les habitants dans le cadre du dispositif « Projet d'Initiatives Citoyennes »</li> <li>- Poursuivre l'implication d'habitants du Nouveau Mons dans le Budget Participatif Monsois</li> <li>- Poursuivre l'ancrage et le développement du Fonds de Travaux Urbains</li> <li>- Soutenir le développement du "Aller Vers" les habitants, du « Hors-les-Murs » en matière de pratiques éducatives ou culturelles (arts &amp; sculptures, jardinage, alimentation durable, déchets, réemploi...) / Développer des pratiques</li> </ul>	A construire ensemble dans le cadre du comité de pilotage métropolitain du CVS, en intégrant les remontées du terrain (vigie du droit commun)	Appel à projet à structurer en fonction des manques relevés du droit commun

	<p>dans des espaces en devenir repérés dans le cadre du NPNRU (gestion transitoire)</p>		
<p>Diminuer l'entrée des adolescents dans les réseaux de délinquance</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Mettre en œuvre la stratégie locale de sécurité et de prévention de la délinquance</li> <li>- Poursuivre l'action « Sport dans la Ville »</li> <li>- Mettre en réseau et en relation de travail des acteurs présents en cellule de veille et en point de médiation sociale</li> <li>- Mobiliser le « référent secteur » de la Police Municipale à la préparation d'actions dans son secteur d'intervention</li> <li>- Chercher les modalités de renforcement du partenariat avec les clubs sportifs afin d'accompagner et de soutenir l'insertion de jeunes en difficulté</li> <li>- Chercher à explorer de nouveaux mécanismes, type monitorat technique, pour soutenir les pratiques d'activités encadrées / Liens à faire avec TIG...</li> <li>- Rechercher la mise en place d'actions et d'interventions communes entre la police municipale et nationale</li> <li>- Chercher à organiser des actions de façon concertée entre la PM, les bailleurs et la Ville (ST, SMUB) comme par exemple l'évacuation de tout mobilier installé pour soutenir la présence de trafics</li> </ul>	<p>A construire ensemble dans le cadre du comité de pilotage métropolitain du CVS, en intégrant les remontées du terrain (vigie du droit commun)</p>	<p>Appel à projet à structurer en fonction des manques relevés du droit commun</p>
<p>Réduire l'emprise des réseaux de trafic de stupéfiants</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Mettre en oeuvre de la stratégie locale de sécurité et de prévention de la délinquance</li> <li>- Prévenir des addictions (via la mobilisation des acteurs du comité de pilotage « Santé, Santé Mentale et Citoyenneté » et du travail de terrain d'Azimuts et du Caarud) ;</li> <li>- Prévenir contre l'entrée dans le trafic de stupéfiants (via la MILDECA pour mettre en place un diagnostic et évaluer la nature du problème et proposer des actions appropriées) ;</li> <li>- Associer des habitants à la remontée d'informations ;</li> </ul>	<p>A construire ensemble dans le cadre du comité de pilotage métropolitain du CVS, en intégrant les remontées du terrain (vigie du droit commun)</p>	<p>Appel à projet à structurer en fonction des manques relevés du droit commun</p>

	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Lutter contre toute forme de harcèlement (via la présence de la police municipale à la sortie des écoles et en assurant une veille sur l'actualité des établissements par exemple)</li> <li>- Lutter contre toutes les formes de discriminations liées au genre,</li> <li>- Soutenir la lutte contre le décrochage scolaire (grâce à la mise en place d'une veille des partenaires sur les situations individuelles repérées par exemple).</li> <li>- Soutenir les actions « police – jeunesse » (via la sécurité routière par exemple),</li> <li>- Soutenir les partenaires engagés auprès de la jeunesse (relais de participation de la jeunesse et de communication sur les aides au montage de projets...).</li> </ul>		
<p>Améliorer le traitement des désordres de la vie quotidienne</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Poursuivre la médiation sociale en milieu urbain ;</li> <li>- Poursuivre le développement des outils techniques et technologiques tels que la vidéoprotection et les radars pédagogiques... ;</li> <li>- Lutter contre les incivilités (via la mise en place de cendriers urbains) ;</li> <li>- Poursuivre la sensibilisation des plus jeunes à la sécurité routière ;</li> <li>- Communiquer sur les risques majeurs (via le DICRIM) ;</li> <li>- Entamer une réflexion sur le plan communal de sauvegarde ;</li> <li>- Poursuivre l'association des habitants aux actions en matière de mobilité et de salubrité ;</li> </ul>	<p>A construire ensemble dans le cadre du comité de pilotage métropolitain du CVS, en intégrant les remontées du terrain (vigie du droit commun)</p>	<p>Appel à projet à structurer en fonction des manques relevés du droit commun</p>
<p>Soutenir les dispositifs œuvrant à une plus grande mixité scolaire</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Asseoir le recours à la carte scolaire pour faciliter la vie des familles et réduire les risques de désaffection scolaire (perte d'effectifs)</li> <li>- Conforter les aménagements urbains apportant plus de visibilité et de facilités d'accès aux équipements scolaires et sportifs</li> <li>- Mettre en place une Cité Educative</li> </ul>	<p>A construire ensemble dans le cadre du comité de pilotage métropolitain du CVS, en intégrant les remontées du terrain (vigie du droit commun)</p>	<p>Appel à projet à structurer en fonction des manques relevés du droit commun</p>

	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Prendre en compte le dédoublement CP / GS dans toutes les écoles du REP +</li> <li>- Poursuivre la transformation de toutes les cours en jardin d'école dans le REP+</li> <li>- Poursuivre l'ouverture des écoles pendant les vacances : vac ouvertes, ALSH asso à Montaigne / CDG / Petit Prince / HB / AF..., ALSH ville à Reine Astrid/Ronsard</li> <li>- Favoriser l'accès aux pédagogies alternatives : Freinet / filières d'excellence (cirque, escalade...)</li> <li>- Favoriser la création de la diversité sociale par la construction de logements neufs privés et un travail sur le peuplement dans le parc de logement social</li> <li>- Renforcer l'accompagnement des familles (et des enfants) dans l'accès régulier à des activités éducatives et culturelles</li> </ul>		
<p>Apporter les ressources nécessaires aux parents pour qu'ils accompagnent leurs enfants dans les différents âges de la vie et contribuent à leur épanouissement</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Poursuivre les actions comme l'Espace Famille Monsois, l'éveil au livre, les cafés des parents, les ateliers d'alphabétisation, les livres à soi, la classe passerelle, le développement de différents modes de garde pour favoriser la sociabilisation, la mise à disposition de ressources numériques accessibles à la bibliothèque pour se former sur divers sujets (FLE...), le soutien de la bibliothèque à la parentalité (ressources livresques, triporteur...),</li> <li>- Valoriser l'offre locale en direction de la petite enfance (journée petite enfance, guide de la PE, formation parents/pro...)</li> </ul>	<p>A construire ensemble dans le cadre du comité de pilotage métropolitain du CVS, en intégrant les remontées du terrain (vigie du droit commun)</p>	<p>Appel à projet à structurer en fonction des manques relevés du droit commun</p>
<p>Mieux repérer les élèves en difficulté et les accompagner dans leur réussite scolaire, corolaire à leur réussite professionnelle ;</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Chercher à poursuivre une action du type "En direction de la 6ème" qui concerne une petite partie d'élèves issus de Rabelais</li> <li>- Poursuivre les actions du club de prévention pour lutter contre le décrochage scolaire : PASS (pour accueillir des élèves exclus) et ALS en poste au collège</li> </ul>	<p>A construire ensemble dans le cadre du comité de pilotage métropolitain du CVS, en intégrant les remontées du terrain (vigie du droit commun)</p>	<p>Appel à projet à structurer en fonction des manques relevés du droit commun</p>

<p>Améliorer l'orientation notamment en fin de collège pour favoriser l'ambition et la réussite éducative.</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Poursuivre l'action « Sport pour l'Emploi »</li> <li>- Poursuivre les visites proposées pour les scolaires, de la maternelle au collège, à la bibliothèque chaque année</li> <li>- Poursuivre les ateliers de musique actuelle via le Conservatoire</li> <li>- Faciliter l'accès aux ressources numériques de la Bibliothèque (Démarche d'éducation populaire) / La gratuité de la bibliothèque pour les moins de 18 ans</li> <li>- Poursuivre l'accès de tous les élèves à au moins 1 spectacle gratuit par an</li> <li>- Poursuivre l'accès aux pratiques artistiques et musicales grâce au Conservatoire et au tissu associatif local</li> <li>- Poursuivre l'accompagnement à l'accès à la culture sur le temps scolaire</li> <li>- Via la Cité Educative, développer l'accompagnement à la réussite éducative en primaire et pour tous les publics</li> <li>- Renforcer les liens de confiance avec les jeunes : donner et recueillir la parole, soutenir l'émancipation et les projets, valoriser le droit à l'erreur...</li> <li>- Favoriser l'inclusion dans la pratique musicale (projet d'établissement du CRC)</li> <li>- Permettre la continuité de l'apprentissage musicale au sein du CRC pour les sortants du dispositif OPUS / Orchestre à l'école et au collège</li> </ul>		
<p>Lutter contre la précarité énergétique, en relais des démarches de rénovation thermique du parc social et du parc privé</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Poursuivre la recherche d'un bon niveau de performance pour la réhabilitation des logements</li> <li>- Poursuivre l'accompagnement de la mise en œuvre du plan de sauvegarde la copropriété Europe (550 lgts)</li> <li>- Poursuivre les recherches de performance énergétique dans la construction des équipements publics afin de limiter les consommations pendant la construction et au cours de leur fonctionnement</li> </ul>	<p>A construire ensemble dans le cadre du comité de pilotage métropolitain du CVS, en intégrant les remontées du terrain (vigie du droit commun)</p>	<p>Appel à projet à structurer en fonction des manques relevés du droit commun</p>

	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Réinvestir le LIEN</li> <li>- Asseoir le fonctionnement de la Maison France Services pensée comme un lieu pour appuyer/animer tout type de démarches en lien avec la lutte contre la précarité énergétique (Dans un contexte de hausse des prix de l'énergie, le nombre de secours ou aides mis en place par le CCAS a considérablement augmenté)</li> </ul>		
<p>Améliorer l'appropriation positive des espaces publics (propreté, gestion urbaine et sociale de proximité, végétalisation, événements culturels et sportifs)</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Poursuivre la création de jardin de poche et de cercles nourriciers</li> <li>- Poursuivre la mise en place d'un programme de plantations d'arbres</li> <li>- Poursuivre le réaménagement d'espaces trop minéraux pour casser les îlots de chaleur</li> <li>- Poursuivre le paysagement des plaines du fort : arboretum, fruitiers, mare...</li> <li>- Engager le réaménagement du mail Samain (ambiance forestière)</li> <li>- Poursuivre le réaménagement des cours d'école en jardin réalisé dans toutes les écoles du QPV hors Provinces/Lamartine</li> <li>- Envisager la création et la mise à disposition de ressources pédagogiques dans les écoles (mallette biodiversité à Montaigne)</li> <li>- Promouvoir la sanctuarisation d'espaces préservés (le parc Pagnerre, certains espaces du Barœul...)</li> <li>- Chercher à impliquer des habitants et créer, avec eux, différents milieux de jardin (potager, jardins d'agrément, fleurissement...) : secteurs Montaigne / Coty</li> </ul>	<p>A construire ensemble dans le cadre du comité de pilotage métropolitain du CVS, en intégrant les remontées du terrain (vigie du droit commun)</p>	<p>Appel à projet à structurer en fonction des manques relevés du droit commun</p>
<p>Favoriser le désenclavement des</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Poursuivre l'amélioration et l'utilisation des services de mobilité : renforcement du métro, SDIT mise en œuvre du BHNS, implantation de bornes de recharge électrique, de</li> </ul>	<p>A construire ensemble dans le cadre du comité de pilotage métropolitain du CVS, en intégrant les remontées du</p>	<p>Appel à projet à structurer en fonction des manques relevés du droit commun</p>

quartiers et l'accès à la mobilité	stations d'auto partage, de bornes V'Lille et autres vélos de location, projet d'aménagement d'itinéraires cyclables.	terrain (vigie du droit commun)	
Lutter contre l'isolement et la grande précarité, l'accès aux droits, et les discriminations, et promouvoir la transition numérique	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Asseoir le fonctionnement de la Maison France Service qui propose des micro-formations aux habitants sur divers thèmes et ainsi les aider dans leur démarche en ligne : la Maison France Services fait avec les habitants voire pour les habitants... (actions collectives)</li> <li>- Poursuivre le développement de l'espace citoyen de la ville, accessible en ligne, dont le mise en service est plutôt positive</li> <li>- Poursuivre les permanences d'écrivain public (PM, les usagers ont davantage un rapport difficile avec l'écrit qu'avec internet...)</li> <li>- Promouvoir la valorisation des ressources du territoire : CCAS / la MFS / MQ Concorde / Centre Social / Police Municipale / Citéo / Conciliateur de justice / AIAVM / CARSAT / EPSM / CLIC EOLLIS</li> </ul>	A construire ensemble dans le cadre du comité de pilotage métropolitain du CVS, en intégrant les remontées du terrain (vigie du droit commun)	Appel à projet à structurer en fonction des manques relevés du droit commun
Soutenir les actions de santé et agir sur les problématiques de santé mentale et d'obésité	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Chercher à engager des liens avec la CPTS dont la vocation est de se coordonner pour répondre à une ou plusieurs problématiques de santé, préalablement identifiées :</li> <li>- Réfléchir à la mobilisation de la Plateforme de Coordination et d'Orientation qui vise à coordonner des moyens existants pour améliorer la prise en charge des enfants (0 – 6 ans) repérés et orientés pour des problématiques en lien avec l'autisme. Sur Lille, une expérimentation serait en cours pour sensibiliser des professionnels au repérage, au plus tôt, des troubles autistiques chez les enfants.</li> <li>- Poursuivre le travail dévolu au CAARUD sur la prévention des conduites addictives</li> <li>- Asseoir et faciliter la présence de services de droit commun en proximité des habitants : la PMI place de Bourgogne et</li> </ul>	A construire ensemble dans le cadre du comité de pilotage métropolitain du CVS, en intégrant les remontées du terrain (vigie du droit commun)	Appel à projet à structurer en fonction des manques relevés du droit commun

	<p>dans les locaux de la Maison de Petite Enfance, le CAMPS à la MPE, le CMP et le CMPP</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Poursuivre des actions type ACTIVILLE, Sport dans la Ville (séances gratuites les mercredi et samedi), Sport dans les assiettes...</li> <li>- Favoriser l'accès au forum des sports comme tremplin pour découvrir l'offre sportive locale</li> <li>- Encourager les clubs sportifs dans leurs efforts en faveur d'une politique tarifaire très inclusive</li> <li>- Soutenir la qualification de l'encadrement des pratiques sportives via le Monitorat Technique</li> <li>- Projeter la possibilité de travailler avec les Restos du Cœur, L'épicerie Solidaire, Mons entraide et le centre social pour travailler sur le "bien manger" : Liens à faire avec la MNS + les "ateliers cuisine" du Centre Social et de Caramel</li> </ul>		
<p><b>Intensifier l'accompagnement des demandeurs d'emploi les plus vulnérables et promouvoir la création d'activités économiques dans les territoires prioritaires</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Poursuivre le recrutement par la Collectivité Locale d'apprentis sur les métiers en tension : piscine, ccas, petite enfance, services techniques...</li> <li>- Poursuivre le dispositif coup de pouce qui permet aux jeunes de bénéficier d'une aide spécifique pour se former à l'animation (Bafa...)</li> <li>- Soutenir les actions de type « forum de l'emploi », menées par ADELIE...</li> <li>- Accompagner et soutenir l'installation de commerçants et porteurs d'activités dans des locaux propriété de la Ville</li> </ul>	<p>A construire ensemble dans le cadre du comité de pilotage métropolitain du CVS, en intégrant les remontées du terrain (vigie du droit commun)</p>	<p>Appel à projet à structurer en fonction des manques relevés du droit commun</p>